

## Calendrier examens voie professionnelle Mathématiques-Physique-Chimie

Créteil, le jeudi 14 mars 2019

Charles KAOUA  
Jean LABBOUZ  
Delphine MÉZIÈRE  
Frédéric REBOUX  
IEN de mathématiques et de physique-chimie aux  
Enseignantes et enseignants de Mathématiques-Physique-  
Chimie

s/c de Madame la Cheffe ou Monsieur le Chef  
D'établissement

Rectorat

IEN ET/EG  
Inspection de  
l'Éducation  
nationale  
Enseignement  
Technique  
Enseignement  
Général

Chers et chères collègues,

Vous trouverez ci-après, les dates d'harmonisation, d'interrogation et de correction des épreuves de mathématiques et de sciences physiques des examens de la voie professionnelle pour la session 2019.

Affaire suivie par  
Rafika RAIS  
Téléphone  
01 57 02 68 58  
Mél  
ce.i-en-egét  
@ac-creteil.fr

4 rue Georges  
Enesco  
94010 Créteil  
cedex  
Web : [www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

- Épreuves pratiques ponctuelles de mathématiques et de sciences physiques du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art et du brevet professionnel :
  - Harmonisation bac pro et BMA : 15 mai,
  - Interrogation bac pro et BMA : 27, 28, 29 mai,
  - Interrogation brevet professionnel : 3, 4 et 5 juin (des professeurs de lycée professionnel seront convoqués comme examinateurs dans des centres de formation d'apprentis).
- Épreuves ponctuelles de mathématiques et de sciences physiques du BEP :
  - Harmonisation : 5 juin après-midi,
  - Correction : 6 et 7 juin.
- Épreuves ponctuelles de mathématiques et de sciences physiques du CAP :
  - Harmonisation : 11 juin après-midi,
  - Correction : 19 et 20 juin.
- Épreuve ponctuelle de mathématiques et de physique-chimie du DNB série professionnelle :
  - Harmonisation : 1er juillet,
  - Correction : 2 et 3 juillet.
- Oral de contrôle :
  - Interrogation : 8 et 9 juillet.  
Une réunion d'information pour les nouveaux interrogateurs aura lieu le 7 juin après-midi).

**D'autre part nous vous rappelons le report de l'application de la circulaire de 2015 sur l'utilisation des calculatrices aux examens.**

**En conséquence, l'usage de tout modèle de calculatrices avec ou sans mode examen est autorisé.**

**Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen ne devront pas l'activer le jour des épreuves.**

Les IEN